

Projet pédagogique et artistique de l'établissement

1. GENERALITES

Situation géographique et contexte socio-culturel

L'Académie de Waremme organise des cours des domaines des Arts parlés, de la Danse et de la Musique. Elle y accueille les enfants dès 5 ans (ou plus jeunes dans le cas d'ateliers non subventionnés par la FWB) ainsi que les adultes sans limite d'âge. Elle permet à chacun de trouver sa place au sein des classes sans distinction culturelle ou sociale. L'académie est le lieu de rencontre d'un public diversifié, en-dehors de tout clivage.

Son siège central est situé à Waremme dans le bâtiment de l'Ancienne Ecole Moyenne (4, rue Charles Lejeune), où l'académie a vu le jour en 1939. Un studio de danse et une salle de spectacle (aujourd'hui partagée avec le Centre culturel de Waremme) font partie de ses compléments naturels.

Un tissage de proximité s'est constitué au fil des années avec les communes voisines et l'académie couvre aujourd'hui, en plus de celui de Waremme, les territoires de Faimes, Oreye, Crisnée, Remicourt, Donceel, Geer, Berloz et Fexhe-le-Haut-Clocher, en exécution des conventions signées avec les communes et/ou les établissements scolaires. Cette présence dans de nombreuses implantations permet aux habitants des villages d'avoir accès à un éveil artistique de base.

Les cursus complets d'études sont organisés au siège central uniquement mais des cours collectifs de filière de formation sont également proposés à l'implantation de Donceel (suite à une collaboration historique avec la fanfare centenaire 'Le Guidon Hesbignon'). L'école collabore également avec l'Ensemble Instrumental Waremmien qu'elle accueille dans ses locaux.

Ponctuellement et en fonction des projets, l'école est partenaire des écoles, centres culturels, bibliothèques et associations des communes environnantes.

Elle est ainsi devenue un outil de rayonnement culturel indispensable pour la population de Waremme et de ses environs.

Philosophie

Comme le montrent de nombreuses études, l'apprentissage et la pratique d'une discipline artistique apportent de nombreux bénéfices sur le plan du développement intellectuel, de la coordination neuro-motrice et du sens social.

L'académie est le lieu de cet apprentissage et de cette pratique. L'apprentissage n'est pas le loisir lui-même mais une formation qui y conduit tout naturellement. Dans cette perspective, l'attention des élèves est attirée dès le début sur la nécessité d'une fréquentation assidue des cours et d'un réel investissement personnel notamment, pour la plupart des cours, par un temps de répétition quotidien à domicile.

Pratique régulière = Progrès = Plaisir

Le rôle des parents est essentiel : au-delà du soutien apporté à l'enfant (encouragement à la pratique régulière, présence aux prestations publiques...) ils sont invités à se tenir informés de tout ce qui concerne son apprentissage (consultation du journal de classe, fiches pédagogiques, courriers...).

L'académie est un lieu de vie, de rencontre et de découverte ; le respect de chacun y occupe une place prépondérante.

2. MISSIONS

Outre sa mission socioculturelle (formation d'amateurs éclairés), l'académie permet aux élèves qui le souhaitent d'acquérir les compétences nécessaires à l'accès aux études supérieures artistiques.

Dans le respect du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement artistique à horaire réduit, l'académie propose une pédagogie adaptée à l'âge (cours pour enfants/adultes) et aux aspirations des apprenants (filières préparatoire/ formation/ qualification).

Les objectifs de ces filières sont :

<u>Préparatoire</u> affinement sensori-moteur, préparation et libération du corps, de la voix, de l'oreille, de l'esprit, pour la pratique du langage choisi.

<u>Formation</u> apprentissage et utilisation du langage artistique, constitution d'un répertoire, stimulation de la motivation et de l'intérêt pour la poursuite des études.

<u>Qualification</u> - consolidation et développement des bases acquises en filière de formation afin de rendre les étudiants autonomes, curieux et créatifs (amateurs éclairés).

- sur avis du Conseil de classe, les étudiants qui se destinent à l'enseignement supérieur pourront, sur base de leur travail, recevoir un suivi personnalisé. Des obligations en terme de travaux et de fréquentation de cours complémentaires pourront alors leur être imposées.

3. OBJECTIFS ET FINALITES

L'établissement met en place une pédagogie positive et active qui vise à développer l'intelligence artistique, la maîtrise technique et la créativité des étudiants afin de les rendre autonomes. L'attention à la réussite de chacun sera encouragée et pourra donner lieu à la mise en place de pratiques de remédiation.

Les enseignants veillent à favoriser l'épanouissement et la confiance en soi de chaque élève, qui reste acteur de son apprentissage.

L'académie encourage les pratiques collectives (chant d'ensemble, ensembles instrumentaux, musique de chambre, théâtre, ballets...) qui débouchent sur la production de différents spectacles rythmant l'année scolaire (remise des prix, concerts de Noël, journées des ensembles, gala de danse....).

Ces pratiques incitent également les étudiants à prendre part à la vie artistique et associative locale. La participation active des enseignants aux manifestations contribue à une transmission efficace de leur savoir-faire aux étudiants mais aussi à l'amélioration de l'implication des élèves et de leur entourage direct.

Basés sur l'acquisition des techniques classiques, les apprentissages restent ouverts à toute forme de langage. Les élèves seront aussi encouragés à devenir un public actif (par le biais de déplacements aux concerts, au spectacle, l'encouragement de rencontres avec d'autres écoles ou artistes.

4. MISE EN PRATIQUE

Rythme de l'année scolaire

L'année scolaire est répartie en 2 semestres : septembre à janvier (congé de carnaval) - février à juin) à l'issue desquels est établie une fiche d'évaluation pour les cours de base.

Celle-ci est le reflet de l'évolution de l'élève par rapport aux objectifs fixés dans le programme de cours.

Pratiques d'évaluation

L'évaluation est menée de manière continue et a pour objectifs de guider l'élève, de le situer dans sa progression, de le responsabiliser et de le rendre acteur de sa formation artistique. Elle se fonde sur différents types de pratiques.

<u>L'évaluation formative</u> (au quotidien) : partie intégrante du processus d'apprentissage ayant pour but d'apprécier les progrès de l'élève et de détecter ses éventuelles difficultés afin de lui venir en aide, cette évaluation se fonde sur l'exploitation positive de l'erreur. Elle repose sur l'auto-évaluation et exclut toute forme d'examen et de cotation.

L'évaluation sommative

Effectuée à la fin d'une séquence ou d'une période d'apprentissage, elle vise à établir un bilan ponctuel et concret des acquis de l'élève et peut donner lieu à une appréciation. Dans l'optique de l'apprentissage par compétences, elle se base principalement sur leur mise en œuvre.

L'évaluation normative

A un moment précis du processus d'apprentissage, les acquis de l'étudiant sont confrontés à une norme (objectifs définis par le programme de cours).

L'évaluation certificative

Elle détermine l'octroi du diplôme ou certificat de fin de filière.

Le Conseil de Classe et d'Admission reste souverain en matière de réussite ou non de l'élève.

Prestations publiques

La rencontre avec le public est un élément fondamental des arts vivants. Il importe donc que chaque élève soit familiarisé au plus tôt à cette situation. Dans cette optique, l'académie organise spectacles, auditions et évaluations.

Les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation (et/ou prestations publiques) sont établies par le Conseil des Etudes et consignées dans son ROI.

Les détails spécifiques à chaque discipline/cours sont déterminés régulièrement lors de réunions entre la direction et les professeurs concernés. Ces décisions sont consignées par écrit.

5. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Du point de vue organisationnel, la communication entre les élèves, les personnes investies de l'autorité parentale et les membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation est favorisée par l'utilisation de différents supports : site internet, brochure informative, affichage aux valves, réseaux sociaux mais aussi par le biais de contacts directs (permanences du secrétariat, courrier, courriel et téléphone).

La communication liée aux aspects pédagogiques est assurée au moyen du journal de classe de l'élève, des fiches d'évaluation et/ou de rencontre(s) avec les enseignants, le personnel auxiliaire d'éducation et/ou la direction (lors des évaluations, des manifestations ou sur simple demande).

L'accent sera également mis sur la communication interne à l'équipe pédagogique (sous forme de rencontres informelles ou de réunions de conseil de classe) de manière à ce que les objectifs par élève/classe soient définis et communiqués avec cohérence.

Jacques CHABOT,

Président